

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **12e jour du mois d'avril 2021**, par vidéo-conférence, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- monsieur le maire Hugues Grimard
- monsieur Jean-Philippe Bachand, conseiller au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- monsieur Georges-André Gagné, directeur général
- maître Marie-Christine Fraser, greffière

Il est donc procédé comme suit :

**2021-091**  
**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 8.12 Cautionnement Défi Handicap des sources
- 8.13 Mandat à Environnement PH
- 10.3 Relocalisation du parc Beausite

Adoptée

**2021-092**  
**CONTRIBUTION FINANCIÈRE À PLACE AUX JEUNE DES SOURCES**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QU'UNE** somme de 500 \$ soit accordée par la Ville de Val-des-Sources et versée au Carrefour jeunesse-emploi des comtés de Richmond et Drummond-Bois-Francs. La contribution servira à la réalisation de deux activités, soient : les séjours exploratoires de Place aux jeunes et le colloque « Mon Avenir, Ma Région » édition 2021-2022.

**QUE** cette somme soit prise à même les fonds du tournoi de golf du maire et soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

**2021-093**

**GALA DE L'EXCELLENCE DU PHÉNIX - PRIX AMBASSADEUR DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'école secondaire de l'Escale souligne l'effort et l'engagement de plusieurs de ses élèves chaque année lors de son gala de l'excellence du Phénix ;

**CONSIDÉRANT QUE** lors du gala, la Ville de Val-des-Sources souligne les efforts d'une personne qui s'est démarquée par son rayonnement dans la communauté en offrant le prix ambassadeur de la Ville de Val-des-Sources ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources offre une bourse de 250 \$ pour le prix ambassadeur de la Ville de Val-des-Sources lors du gala de l'excellence du Phénix de l'école secondaire de l'Escale 2021.

Adoptée

**2021-094**

**PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

**CONSIDÉRANT QUE** les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

**CONSIDÉRANT QUE** la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

Adoptée

**2021-095**  
**DÉBOURSÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2021**

Après études et vérifications de la liste des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois février 2021;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits:

- Administration municipale	1 119 892,26 \$
- Dépenses en immobilisations	-
Total du mois de février 2021:	1 119 892,26 \$

Adoptée

**2021-096**  
**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** le Conseil municipal de Val-des-Sources nomme la conseillère Caroline Payer ainsi que la représentante citoyenne Maryse Viens à titre de représentantes de la Ville auprès de l'Office municipal d'habitation des Sources, pour un terme de deux (2) ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Adoptée

**2021-097**  
**PARTICIPATION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES À LA PLATEFORME ANEKDOTE**

**CONSIDÉRANT QUE** la plateforme numérique Anekdoté présente à ses utilisateurs des attraits patrimoniaux, touristiques et commerciaux grâce à des points de géolocalisation et permet ainsi de faciliter la découverte de sites d'intérêts;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources participe à la plateforme numérique Anekdoté pour un montant de 96 \$ plus les taxes applicables par attraits présents sur la plateforme.

Adoptée

**2021-098****CROIX-ROUGE: PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION POUR L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources paie sa contribution 2021-2022 à la Croix-Rouge canadienne, Québec relativement à l'entente des services aux sinistrés, contribution au coût de 1 159.91 \$, soit 0,17 \$ per capita pour une population de 6 823 habitants.

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**2021-099****PARTICIPATION À LA CARTE TOURISTIQUE POUR 2021**

Il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources participe à l'édition 2021 du Bottin vert des Sources en achetant de la publicité sur la carte touristique et le rabat pour un montant de 1 550 \$, ce montant n'incluant pas les taxes.

Adoptée

**2021-100****LOCATION D'UN TERRAIN À L'ÉCURIE DE L'OISEAU BLEU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'Écurie de l'Oiseau Bleu a adressé une demande pour louer un terrain dans le cadre de leur projet d'activités équestres et de zoothérapie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources loue à l'Écurie de l'Oiseau Bleu le lot 3 172 003 pour un montant de 1 500 \$ annuellement à compter du 15 avril 2021 et ce aux conditions suivantes:

- Les locataires devront maintenir une assurance responsabilité pour la propriété louée et dégager la Ville de Val-des-Sources de toutes responsabilités;
- Le couvert forestier existant doit généralement être maintenu et que toutes coupes de bois devront avoir été autorisées au préalable par le directeur général de la Ville;
- Les locataires devront acquitter à échéance les taxes municipales sur leur propriété afin de maintenir le bail;
- L'entente est automatiquement renouvelée à moins qu'une des parties fasse connaître au moins 3 mois avant l'échéance de renouvellement son désir de ne pas renouveler la location.

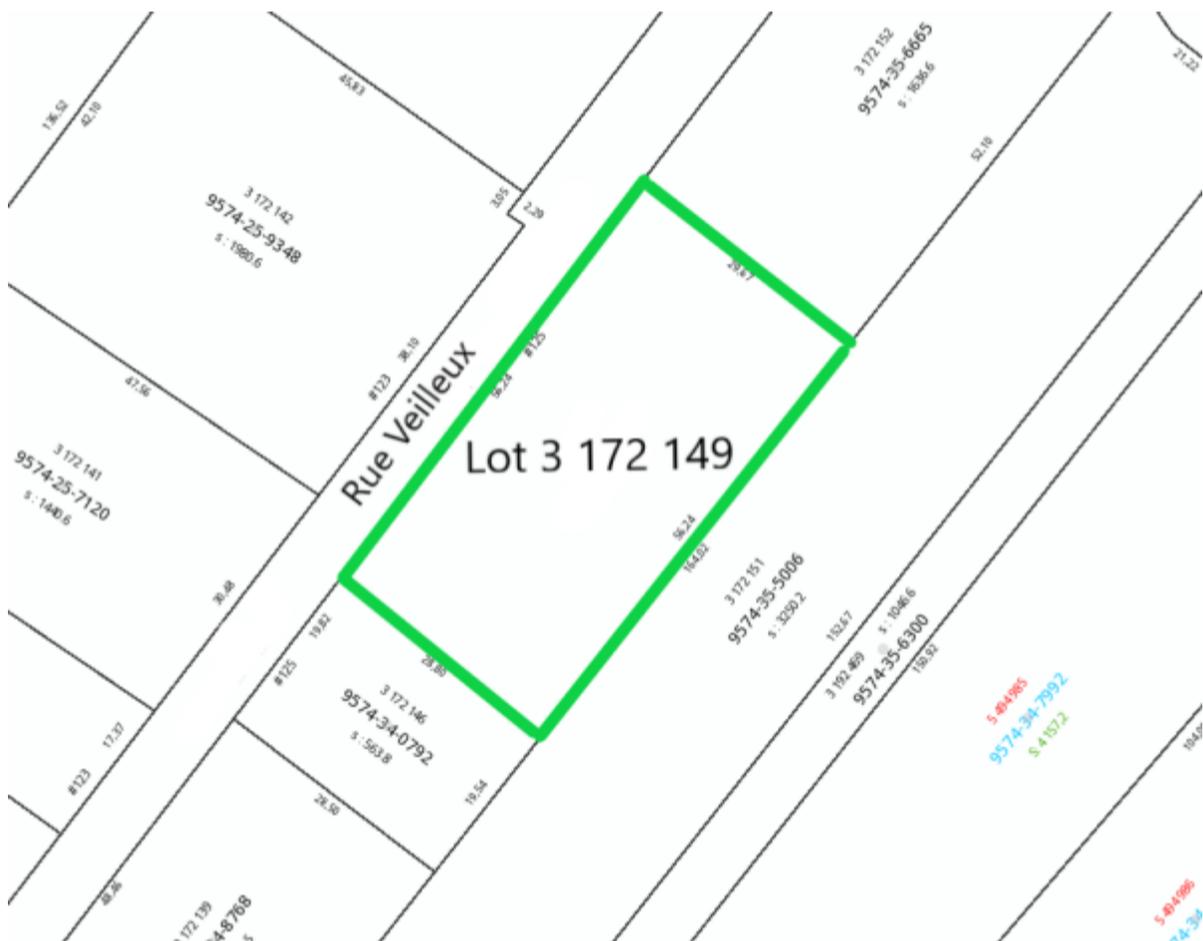
Adoptée

**2021-101**  
**VENTE DU LOT 3 172 149**

**CONSIDÉRANT** la demande de monsieur Jean-Pierre Boyer et de madame Francine Boudrias concernant l'acquisition d'un terrain sur la rue Veilleux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources vende à monsieur Jean-Pierre Boyer et madame Francine Boudrias pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables, le lot 3 172 149 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond tel que montré sur la figure suivante:



**QUE** tous les frais de la transaction soient à la charge de l'acheteur;

**QUE** le maire et la greffière soient autorisés à signer tous les documents relatifs à la vente pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**2021-102****MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-242- RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 759 000\$ ET UN EMPRUNT DE 759 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES À LA STATION D'ÉPURATION**

**ATTENDU QUE** le règlement 2016-242 ordonnant des travaux de 759 000 \$ et décrétant un emprunt de 759 000 \$ à cette fin a été adopté par le conseil lors de la séance du 1<sup>er</sup> février 2016;

**ATTENDU QU'UN** règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

**QUE** les articles 2 et 3 du règlement 2016-242 soient remplacés par les suivants :

**ARTICLE 2**

Le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources est autorisé à dépenser une somme de 813 500 \$ pour les fins du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 759 000 \$ sur une période de vingt (20) ans et à affecter une somme de 54 500 \$ provenant de la réserve de « Financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie »

Adoptée

**2021-103****CRÉATION DE LA RÉSERVE 2021 POUR LE FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité peut créer en vertu de l'article 569.7 de la Loi sur les cités et villes, par résolution, une réserve financière pour le financement de dépenses destinées à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** taxe spéciale dédiée au fonds d'infrastructures a été imposée sur le compte de taxes foncières des contribuables en 2021 pour le renouvellement des infrastructures;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources crée une réserve 2021 de 218 000 \$ prévue à cette fin. Cette réserve sera maintenant représentée par le tableau ci-joint :

Financement de dépenses destinées à améliorer et développer

les services de l'eau et de la voirie au profit de l'ensemble de son territoire

En vertu de l'article 569,7 de la Loi sur les cités et villes.

**Tableau de la réserve financière**

Poste comptable

05-930-00-000

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	
2009	219 836,00 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500,00 \$		385 930,64 \$	
2011	220 778,00 \$		606 708,64 \$	
2012	183 641,00 \$	600 000,00 \$	190 349,64 \$	Boul. St-Luc- Régl. 2012-181
2013	211 272,00 \$		401 621,64 \$	
2014	217 128,00 \$		618 749,64 \$	
2015	218 260,00 \$		837 009,64 \$	
2016	224 395,00 \$	350 000,00 \$	711 404,64 \$	St-Philippe et Letendre
2017	212 460,00 \$	508 000,00 \$	415 864,64 \$	Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2018	209 480,00 \$		625 344,64 \$	
2019	211 470,00 \$	420 000,00 \$	416 814,64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800,00 \$	120 450,00 \$	506 164,64 \$	Usine prétraitement
2021	218 000,00 \$	54 500,00 \$	669 664,64 \$	Bassin de rétention des eaux usées

Adoptée

**2021-104****AFFECTATION DE LA RÉSERVE - FINANCEMENT DE DÉPENSES DESTINÉES À AMÉLIORER ET DÉVELOPPER LES SERVICES DE L'EAU ET DE LA VOIRIE - CONSTRUCTION DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX USÉES**

**CONSIDÉRANT** la construction d'un nouveau bassin de rétention des eaux usées durant les années 2017-2018;

**CONSIDÉRANT QUE** les redditions de comptes du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ainsi que du Programme du Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) sont terminées;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville avait adopté le règlement (2016-242) qui décréait une dépense de 759 000\$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources comptabilise annuellement une réserve financière pour le « Renouvellement des infrastructures » destinée à améliorer et développer les services de l'eau et de la voirie;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**D'AFFECTER** la réserve financière pour les infrastructures » d'un montant de 54 500 \$ afin de financer l'excédent des dépenses autorisées au règlement d'emprunt numéro 2016-242.

Financement de dépenses destinées à améliorer et développer

les services de l'eau et de la voirie au profit de l'ensemble de son territoire

En vertu de l'article 569,7 de la Loi sur les cités et villes.

**Tableau de la réserve financière**

Poste comptable

05-930-00-000

	Création	Utilisation	Solde	Détail
2006	200 409,65 \$		200 409,65 \$	
2007	206 013,21 \$		406 422,86 \$	
2008	218 148,62 \$		624 571,48 \$	
2009	219 836,00 \$	695 976,84 \$	148 430,64 \$	Travaux 1ère avenue
2010	237 500,00 \$		385 930,64 \$	
2011	220 778,00 \$		606 708,64 \$	
2012	183 641,00 \$	600 000,00 \$	190 349,64 \$	Boul. St-Luc- Régl. 2012-181
2013	211 272,00 \$		401 621,64 \$	
2014	217 128,00 \$		618 749,64 \$	
2015	218 260,00 \$		837 009,64 \$	
2016	224 395,00 \$	350 000,00 \$	711 404,64 \$	St-Philippe et Letendre
2017	212 460,00 \$	508 000,00 \$	415 864,64 \$	Usine prétraitement, St-Joseph et Notre-Dame
2018	209 480,00 \$		625 344,64 \$	
2019	211 470,00 \$	420 000,00 \$	416 814,64 \$	Usine prétraitement et travaux rue Paul
2020	209 800,00 \$	120 450,00 \$	506 164,64 \$	Usine prétraitement
2021	218 000,00 \$	54 500,00 \$	669 664,64 \$	Bassin de rétention des eaux usées

Adoptée

**2021-105****MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2020-315 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 136 300\$ AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2023 (TECQ)**

**ATTENDU** que le règlement 2020-315 décrétant un emprunt de 136 300 \$ afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) a été adopté par le Conseil lors de sa séance du 7 décembre 2020;

**ATTENDU** qu'un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet du règlement d'emprunt et qu'elle n'augmente pas la charge des contribuables;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** le préambule du règlement soit remplacé par le suivant:

**ATTENDU** que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

**ATTENDU** que le Conseil municipal a présenté une demande de modification au programme d'aide financière au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) à l'assemblée du Conseil le 5 octobre 2020 ;

**ATTENDU** qu'une partie du programme concerne des travaux admissibles afin de permettre d'effectuer des mises à niveau des équipements (priorité 1 pour 40 850 \$), des études sur la connaissance des infrastructures (priorité 2 pour 81 950 \$) ainsi que des travaux d'aménagement d'infrastructures pour la gestion des matières résiduelles (priorité 4 pour 344 060 \$) pour un total de subvention de 466 860 \$;

**ATTENDU** que certains de ces projets admissibles pour la période 2020-2021 ont commencé à être exécutés;

**ATTENDU** que les taux de répartition pour la TECQ 2019-2023 sont maintenant de 75.1 % pour la partie fédérale et 24.9 % pour la partie provinciale;

**ATTENDU** que la partie de la subvention fédérale (350 612 \$) sera versée au comptant ainsi que la partie provinciale (116 248 \$) sera versée sur une période de 20 ans;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'emprunter la somme de 116 248 \$ en ce qui concerne la partie provinciale

**ATTENDU** que l'avis de motion a été dûment donné par le conseiller Jean Roy lors de la séance du conseil tenue le 2 novembre 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

**QUE** l'article 2 du règlement 2020-315 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Afin d'obtenir les sommes prévues à la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ), le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 466 860 \$, ce montant correspond au détail prévu à l'annexe « A » modifié qui fait partie intégrante du présent règlement

**QUE** l'article 3 du règlement 2020-315 soit remplacé par le suivant :

Article 3 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété la subvention fédérale de 350 612 \$ qui sera versé au comptant. Le conseil est donc autorisé à emprunter le solde de la dépense, soit la subvention provinciale de 116 248 \$ sur une période de 20 ans.

**QUE** l'Annexe A soit remplacé par l'Annexe suivante:

ANNEXE A - Extrait de certains travaux de notre programmation 2019-2023

P1-3	Études sur l'approvisionnement et le traitement en eau potable (2020-2021)	28 210 \$
P1-4	Remplacement de pompes doseuses à l'usine de filtration (2020-2021)	12 640 \$
P2-1	Inspection télévisé du réseau d'égout (2020-2021)	54 230 \$
P2-3	Campagne de recherche de fuite sur le réseau (2020-2021)	11 550 \$
P2-4	Mise à jour du plan d'intervention (2020-2021)	16 170 \$
P4-1	Aménagement d'un écocentre (2020-2021)	344 060 \$
	<b>Total</b>	<b>466 860 \$</b>

Répartition :	
Fédéral (75.1 %)	350 612 \$
Provincial (24.9 %)	116 248 \$

Adoptée

#### **2021-106**

##### **CAUTIONNEMENT DÉFI HANDICAP DES SOURCES**

**CONSIDÉRANT QUE** Défi handicap des Sources désire acquérir un bâtiment situé au 245, rue du Roi à Val-des-Sources;

**CONSIDÉRANT QUE** pour obtenir son financement Défi handicap des Sources a adressé une demande à la ville de Val-des-Sources pour un cautionnement pour son prêt hypothécaire pour une somme de 32 500 \$;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources cautionne le prêt hypothécaire de Défi handicap des Sources pour l'immeuble du 245 rue du Roi pour un montant de 32 500 \$;

**QUE** monsieur le maire Hugues Grimard et madame la trésorière Manon Carrier soient autorisés à signer pour la Ville de Val-des-Sources tous les documents nécessaires au cautionnement.

Adoptée

#### **2021-107**

##### **MANDAT À ENVIRONNEMENT PH POUR CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE (PHASE 1) ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION FAUNE ET FLORE**

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources désire développer des terrains à vocation résidentielle sur son territoire et que pour ce faire, des études de caractérisation environnementale (phase 1) et ces études de caractérisation faune et flore doivent être réalisées;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de Val-des-Sources a acquis en 2020 une terre afin d'agrandir son parc industriel et que pour développer ce terrain, des études de caractérisation environnementale (phase 1) et ces études de caractérisation faune et flore doivent être réalisées;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services pour réaliser les différentes études déposées par la firme Environnement PH;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Environnement PH pour un montant de 22 000 \$ avant taxes pour réaliser une caractérisation environnementale (Phase 1) ainsi qu'une caractérisation Faune et flore pour les lots suivants :

Partie du lot 6 188 541

3 171731

3 171730

3 171729

3 171 716

3 171 711

3 171 728

3 171 660

Partie du lot 6 342 180

5 662 425

3 563 997

6 346 420

3 172 863

4 078 986

6 352 940

Adoptée

## 2021-108

### RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-001 - FOURNITURE DE TÊTES DEL

Dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture de têtes lumineuses DEL, la Ville de Val-des-Sources a reçu les offres suivantes :

#### Lumen

Quantité	HPS	Puissance de la tête DEL équivalente	Prix unitaire	Prix total
5	250 w	130 w	315 \$	1575 \$
10	150 w	60 w	270 \$	2 700 \$
14	100 w	54 w	155 \$	2 310 \$
62	70 w	35 w	160 \$	9 920 \$
Sous-Total				16 505 \$
<b>Grand total (avec taxes)</b>				<b>18 976,62 \$</b>

#### Franklin Empire

Quantité	HPS	Puissance de la tête DEL équivalente	Prix unitaire	Prix total
5	250 w	130 w	301,58 \$	1 507,90 \$
10	150 w	60 w	262,65 \$	2 626,50 \$
14	100 w	54 w	178,48 \$	2 498,72 \$
62	70 w	35 w	178,48 \$	11 065,76 \$
Sous-Total				17 698,88 \$
<b>Grand total (avec taxes)</b>				<b>20 349,28 \$</b>

**Guillevin International cie**

Quantité	HPS	Puissance de la tête DEL équivalente	Prix unitaire	Prix total
5	250 w	130 w	305 \$	1 525 \$
10	150 w	60 w	209 \$	2 090 \$
14	100 w	54 w	197 \$	2 758 \$
62	70 w	35 w	186 \$	11 532 \$
Sous-Total				17 905 \$
<b>Grand total (avec taxes)</b>				<b>20 586,27 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources retienne l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, Lumen pour un montant incluant les taxes de 18 976.62 \$ pour la fourniture de tête luminaire DEL.

Adoptée

**2021-109**

**OCTROI D'UN MANDAT À TETRA TECH QI POUR L'INSPECTION DES DÉCANTEURS DE LA CENTRALE DE TRAITEMENT DES EAUX**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Jean-Philippe Bachand et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate la firme Tetra Tech QI pour l'inspection des décanteurs de la centrale de traitement des eaux pour un montant de 5 000 \$ ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2021-110**

**OCTROI D'UN MANDAT À VENTILATION MD INC POUR LA RÉFECTION DES CONDUITES DE VENTILATION AU GARAGE MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** problématique de qualité de l'air a été identifiée au garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate Ventilation MD inc. afin de procéder à la réparation des conduits de ventilation au garage municipal pour un montant de 7 450,64 \$ ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**DÉPÔT DE L'APPEL D'OFFRES 2021-04 - MANDAT CONTRÔLE DES MATÉRIAUX - TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES 2021 (RÉFECTION DES RUES ST-EDMOND ET LAVIGNE)**

**QUE** la Ville de Val-des-Sources dépose la soumission de Granulab inc. comme étant le plus bas soumissionnaire conforme pour le mandat de contrôle des matériaux pour les travaux d'infrastructures 2021 avec un montant de 33 079,46 \$ ce montant incluant les taxes.

**2021-111**

**RÉSULTAT D'APPEL D'OFFRES ET OCTROI DE CONTRAT - APPEL D'OFFRES 2021-07 - ÉTUDE PRÉLIMINAIRE - INFRA 2022**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a lancé un appel d'offres sur invitation pour des services professionnels pour l'étude préliminaire infra 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** six (6) soumissionnaires ont déposé une offre conforme au devis d'appel d'offres en date du 8 avril 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres ont été analysées et se détaillent comme suit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix taxes incluses</b>
Tetra Tech QI	13 049,66 \$
Les Services EXP	14 647,82 \$
WSP	17 476,20 \$
Cima +	17 706,15 \$
Avizo	18 568,46 \$
FNX Innov	24 685,13 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-Philippe Bachand, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat de services professionnels pour infra 2022 à la firme Tetra Tech QI pour le montant inscrit à la soumission soit 13 049,66 \$, ce montant incluant les taxes.

Adoptée

**2021-112**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION ANNUELLE AU CONSEIL SPORT LOISIR DE L'ESTRIE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller Alain Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources renouvelle son adhésion auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie pour l'année 2021-2022, et ce, au coût de 120 \$.

Adoptée

**2021-113****OCTROI D'UN MANDAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC DES GÉNÉRATIONS**

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate Les Constructions C.G. Bissonnette inc. afin de construire un bâtiment de service au Parc des Générations au coût de 22 582,26 \$ taxes incluses.

Adoptée

**2021-114****RELOCALISATION DU PARC BEAUSITE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a comme projet de regrouper le parc Beausite et les sentiers 4 Saisons afin d'offrir de meilleurs services pour ses citoyens;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

**DE MANDATER** le directeur du Service Loisir, Culture et Vie communautaire à déposer un plan de relocalisation du parc Beausite à proximité et réaliser une consultation avec les citoyens du quartier.

Adoptée

**RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MARS 2021**

	<b>Nombre de permis</b>	<b>Valeur déclarée</b>	<b>Cumulatif</b>
Janvier	8	1 031 400 \$	1 031 400 \$
Février	9	143 784 \$	1 175 184 \$
Mars	30	390 596 \$	1 565 780 \$

**2021-115****ACQUISITION D'UN BÂTIMENT DE SERVICE POUR L'ÉCOCENTRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources a relocalisé l'Écocentre et qu'un bâtiment de service est nécessaire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources fasse l'acquisition d'un bâtiment de service auprès de la Corporation de développement socioéconomique de Val-des-Sources et ce pour un montant de 35 000 \$ ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2021-116**

**GESTION DE L'ÉCOCENTRE MOBILE : ENTENTE AVEC MFJ RECYCLE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Val-des-Sources désire instaurer un service d'Écocentre mobile;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate MFJ Recycle inc. afin de faire la gestion de l'Écocentre mobile, et ce pour les années 2021-2022 et 2023 selon les termes entendus dans l'offre de gestion soit au taux horaire de 150 \$ l'heure plus les taxes applicables.

Adoptée

**2021-117**

**OCTROI D'UN MANDAT POUR LE RECOUVREMENT D'UNE FAÇADE DE LA CASERNE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la Ville de Val-des-Sources mandate la compagnie Enduits Acryliques Eugène Cloutier inc. afin de procéder au recouvrement d'une façade de sa Caserne incendie pour un montant de 21 200 \$, ce montant excluant les taxes.

Adoptée

**2021-118**

**DESERTE EN INCENDIE: ADOPTION DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC D'ARTHABASKA**

**CONSIDÉRANT** que le Service de sécurité incendie de la Ville de Val-des-Sources désert une partie de la municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick qui se trouve dans la MRC d'Arthabaska;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités doivent déposer annuellement un rapport sur la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

**CONSIDÉRANT** que les résultats du rapport ont été présentés aux membres du Conseil lors d'un atelier de travail;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

**QUE** le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources adopte le rapport d'activités du Service incendie de Val-des-Sources à l'égard de l'année 2020 du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée

## **AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseiller Jean Roy est heureux d'annoncer qu'il y a déjà beaucoup d'utilisateurs de l'Écocentre et que l'ouverture officielle aura lieu au courant du mois de mai.

Le conseiller René Lachance mentionne que le comité organisateur du Festival des Gourmands est en attente des règles sanitaires prévues pour le mois d'août afin de savoir si une édition 2021 pourra se tenir et de quelle manière.

Le conseiller Jean-Philippe Bachand veut féliciter le service des travaux publics pour l'excellent travail de nettoyage des rues. De plus, il invite la population à se faire vacciner.

Le conseiller Pierre Benoit remercie la voirie pour le nettoyage des trottoirs et mentionne que le mois d'avril est le mois du lavage du réseau d'aqueduc.

Le conseiller Alain Roy veut souligner que la Ville de Val-des-Sources a fait une demande de subvention pour un travailleur de rue auprès du ministère de la Sécurité publique. Il parle aussi brièvement des activités du Comité de mise en valeur de la Mine Jeffrey.

La conseillère Caroline Payer annonce qu'il y a un nouveau Directeur général à l'Office municipal d'habitation. Elle désire aussi remercier le service des travaux publics pour le changement des lumières dans le tunnel de la piste cyclable.

Monsieur le Maire annonce la fin de la ligne d'aide pour la prise de rendez-vous pour la vaccination et invite la population à se faire vacciner et de redoubler d'efforts dans le respect des mesures.

### **2021-119**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

**QUE** la présente soit levée à 19h05.

Adoptée

---

**M. Hugues Grimard, maire**

---

**Me Marie-Christine Fraser, greffière**